

Le 20 octobre 2011, Vous éliez le Comité Technique Local

Pour la première fois, le 20 octobre 2011, vous êtes appelés à élire directement vos représentants au Comité Technique Local.

Cette nouvelle structure, présentée comme une « instance de dialogue social », composée majoritairement de représentants du personnel, se verra confier, outre l'organisation et le fonctionnement des services, des compétences qui vont affecter gravement votre vie quotidienne d'agent des Finances Publiques : évolutions des technologies et des méthodes de travail, formation professionnelle, politique indemnitaire et gestion prévisionnelle des emplois.

Dans un contexte, où les agents de la Direction Générale des Finances Publiques sont confrontés depuis trois ans aux conséquences dramatiques de la fusion, à la poursuite des suppressions massives d'emplois et à la dégradation catastrophique des conditions de travail, la présence d'un syndicat F.O. libre et indépendant a permis de rappeler constamment les revendications des personnels dans toutes les discussions avec la Direction Locale.

Pour F.O., représenter les personnels cela signifie porter clairement les revendications :

- **Arrêt des suppressions d'emplois et restitution des emplois supprimés**, seule garantie de l'amélioration des conditions de travail,
- **Maintien de l'ensemble des missions**,
- **Augmentation de nos traitements indiciaires et rémunérations**.

Parce que nous sommes une organisation confédérée, les positions que nous défendons auprès de la Direction Locale sont relayées par notre Syndicat National auprès du Directeur Général à Paris, par notre Fédération des Finances auprès du ministre et par notre Confédération au plus haut niveau de l'État.

En votant F.O.-DGFIP le 20 octobre 2011, vous défendrez d'abord VOS revendications.

Des positions claires sur les revendications des salariés F.O. et les retraites

Une actualité chassant l'autre, certains souhaiteraient voir s'estomper le souvenir du conflit sur les retraites de 2010. Pourtant, la loi votée en urgence le 9 novembre 2010 s'applique effectivement depuis le 1^{er} juillet 2011.

De nombreux collègues en subissent aujourd'hui les effets néfastes de plein fouet et sont obligés de reculer la date de leur départ à la retraite, cela implique de graves conséquences sur leurs conditions de vie au travail.

D'ores et déjà, s'appuyant sur une campagne de conditionnement de l'opinion publique, le gouvernement a décidé de rallonger d'un trimestre supplémentaire la durée de cotisation des travailleurs nés à compter du 01/01/1955.

L'analyse de la Confédération Force Ouvrière, qui, seule, s'est prononcée pour le retrait du projet de loi qu'elle analysait comme un texte « socialement injuste et économiquement inefficace »- et également pour la grève interprofessionnelle pour l'imposer- s'avère confirmée par les faits.

F.O. et le Service Public

Dans une période où tous les services publics subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) démantèle les administrations de l'Etat et déstabilise les personnels fonctionnaires.

Outre le stress ainsi généré et ses conséquences immédiates en drames humains, ces mesures mettent en cause les principes républicains qui constituent le socle du statut général des fonctionnaires.

FO défend et promeut le service public permettant l'organisation collective de la satisfaction des besoins sociaux.

FO est viscéralement attachée aux valeurs républicaines d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité, et leur corollaire, l'indépendance de la fonction publique et ses personnels vis à vis des pressions politiques ou mercantiles,

FO défend la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des fonctionnaires de la fonction publique, élément essentiel des valeurs de la République.

**20
OCTOBRE**

VOTEZ

FO
la force syndicale **DGFIP**

VOTEZ et faites VOTER

POUR LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

1 - REGNIER Jacques	C2	Secrétaire Départemental FO
2 - DIDAUX Laurence	CP	Trésorerie Marquion
3 - JOLY Audrey	AAP2	CDI Lens Sud
4 - THIRIAT Stéphane	IDIV cn	Trésorerie Outreau
5 - KORKUT Justine	C2	EDRA Filière Fiscale
6 - DANNEELS Hervé	I	CDFP Saint-Omer
7 - SALOME Alexandre	AAP2	SIP Béthune
8 - BACHIMONT Isabelle	AAP2	CDFP Montreuil sur mer
9 - AUDURIER Cédric	C2	SIP Calais
10 - LISOWSKI Anne-Lyne	I	DDFIP ARRAS
11 - CARRIE François	CP	SIP Saint-Omer
12 - DUQUENNE Michèle	C2	SIP Hénin-Beaumont
13 - BOURGAIN Yannig	AAP2	EMR Filière Gestion Publique
14 - REGNIER Carole	CP	IFP Montreuil sur mer
15 - GUILBERT Arnaud	CP	CDFP Bruay-Labuissiere
16 - DUDON Patricia	C1	SIE Boulogne sur mer
17 - LEGAY Frédéric	I	Trésorerie Hucqueliers-Fruges
18 - VAMBERGUE Sonia	I	CDFP Hénin-Beaumont
19 - KOLSKI Jean	C2	Cellule Informatique ARRAS
20 - GUILLAUD Dominique	IDIV hc	SIP Boulogne sur mer

Pour nous contacter

Section Départementale F.O-DGFIP 62

Direction Départementale des Finances Publiques

SP 15

62034 ARRAS CEDEX

Tel . 06.04.40.51.41

➔ Vous pouvez également nous retrouver sur notre site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/>

Attention :

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote

